

TARIFICATION DES HONORAIRES (TVA 20 %) au 01/01/2025

GESTION LOCATIVE PRESTATIONS INCLUSES	INCLUS	COUT HT
Mise en place du mandat de gestion	•	
Emission des avis de quittance, encaissement des loyers et charges	•	
Délivrance des quittances et reçus	•	
Révision des loyers	•	
Réception de tous les documents émanant du syndic	•	
Transmission de tout document relatif à la copropriété y compris convocation et procès verbaux établis par le syndic	•	
Apurement des charges + taxes ordures ménagères et autres	•	
Tenue de la comptabilité propriétaire	•	
Compte rendu de gérance trimestriel	•	
Etablissement et envoi des éléments relatifs pour l'aide à la Déclaration des revenus fonciers	•	
Impayés Lettre de rappel - 1ère relance par lettre recommandée et recouvrement amiable	•	
Suivi des contentieux (en cas de litige, consultation préalable du Propriétaire avant d'engager toute procédure judiciaire)	•	
Délivrance des congés pour reprise ou vente à la demande préalable du propriétaire (frais d'huissier à la charge du propriétaire)	•	
Acceptation et contrôle de validité de congé (en cas de départ du locataire)	•	
Contrôle de l'état des lieux de sortie	•	
Solde de compte lors du départ du locataire	•	
Réception et information des locataires	•	
Règlement des appels de fonds du syndic et factures fournisseurs	•	
TRAVAUX		
Gestion des interventions en cas d'incident	•	
Réparations urgentes inférieures ou égales à 300 € HT	•	
travaux : Demande de devis soumis à l'accord du propriétaire pour montant > à 300 € HT	•	
ASSURANCES		
Assurance risques locatifs, demande annuelle de l'attestation	•	
Gestion des sinistres : déclaration des sinistres, établissement des devis	•	
Gestion des sinistres assurances - syndic	•	
PRESTATIONS NON INCLUSES		
Etablissement avenant au bail d'habitation		180 € HT
Assurance loyers impayés en cas d'adhésion		3 % HT des loyers CC
Recouvrement des créances, remise du dossier à l'huissier pour commandement de payer, procédure d'exclusion (frais d'huissier et d'avocat à la charge du propriétaire)		350 € HT
Conseil juridique, expertise pour prestations auprès de tiers (commissions de conciliation, procédure)		85 €/h
Déplacement et représentation du propriétaire en cas expertises		85 €/h
Représentation aux Assemblées Générales sur demande		85 € /h
Assistance et suivi des travaux		10 % HT du montant des travaux
Clotûre de dossier		300 € HT